

9 A l'embranchement prendre à droite ou à gauche selon votre choix

- **A droite** : vous pouvez rejoindre le Marais d'Orx et faire une boucle pour revenir au point 9 Attention les VTT ne sont acceptés dans la Réserve Naturelle du Marais d'Orx.

- **A gauche** : le chemin passe le pont du canal de Moussehouns jusqu'à la ligne haute tension que l'on aperçoit au dessus des arbres.

10 Sous la ligne haute tension les VTT continuent tout droit et prennent le chemin qui remonte pour rejoindre le point 12 Les randonneurs tournent à gauche pour rejoindre le point 11

★ Suivre le chemin communal qui longe un petit canal. Anciennement utilisé régulièrement, ce chemin est ponctué de platanes qui servaient de repère et de poteaux d'une ancienne ligne électrique. Le chemin remonte progressivement vers le plateau. La végétation change avec l'éloignement du fond humide du vallon. On retrouve alors le Chêne pédonculé et le Châtaigner. A la ferme, la route est goudronnée pour rejoindre la départementale (point 12).

! Attention : n'oubliez pas les voitures, que le passage dans la forêt aura su vous faire oublier un instant.

12 A l'intersection avec la départementale n°126, longez la route jusqu'à la ferme "Leborde".

Les VTT continuent par la route jusqu'au point 13 Les randonneurs, rentreront dans la ferme en prenant garde de suivre le balisage du CG40 pour ne pas déranger les habitants. Pour rejoindre le point 2 suivre le balisage bleu qui traverse dans un premier temps l'exploitation agricole.

★ Le chemin traverse le boisement mixte de feuillus (Chêne et Châtaignier) et de Pin maritime du plateau jusqu'à rejoindre la route de Cantegrouille au niveau du pont de Moussehouns (point 2).

! Attention la fin du chemin est très pentue et glissante.

13 Les VTT, au carrefour avec la départementale n°26 prendre à gauche direction St Martin de Seignanx. Rentrer dans le bourg en passant devant la Mairie et l'Eglise. Rejoindre le parking juste après l'église 1



## Vallée du canal de Moussehouns et Marais d'Orx

St Martin de Seignanx / St André de Seignanx

Balisages Distances

boucle du Marais sans balisage 6 km 1 h 30

Carte n°7 du CG40 "Seignanx Maremne Côte-Sud"

Conseil Général des Landes

12 km 3 h 00

13 km 1 h 15

Place 3 Eugénies à l'Eglise de St Martin de Seignanx

## Sentiers pédestres et VTT du Seignanx



Ne pas jeter sur la voie publique

## ACCES

A St Martin de Seignanx, rejoindre l'Eglise sur la D26. La place 3 Eugénies, où vous pourrez garer votre voiture, se situe à côté de l'Eglise en bordure de la route.

## PARCOURS

**1** Prendre la route boisée de Cantegrouille, goudronnée jusqu'au pont du canal de Moussehouns **2** qui relie St Martin de Seignanx et St André de Seignanx.

Le canal de Moussehouns est au cœur d'une vallée humide qui rejoint la Réserve Naturelle du Marais d'Orx. Ce lien particulier avec le "Marais" permet, à la vallée de Moussehouns, d'abriter une faune et une flore riche et variée.

**3** Après avoir passé le pont de Moussehouns, continuer le chemin qui remonte pour rejoindre la D54.



**4** Au carrefour avec la départementale n°54 prendre à gauche puis de nouveau à gauche à la bifurcation suivante (**5** repérable à la Croix. Continuez sur cette petite route sinueuse jusqu'à la ferme Honsaby située dans un virage.

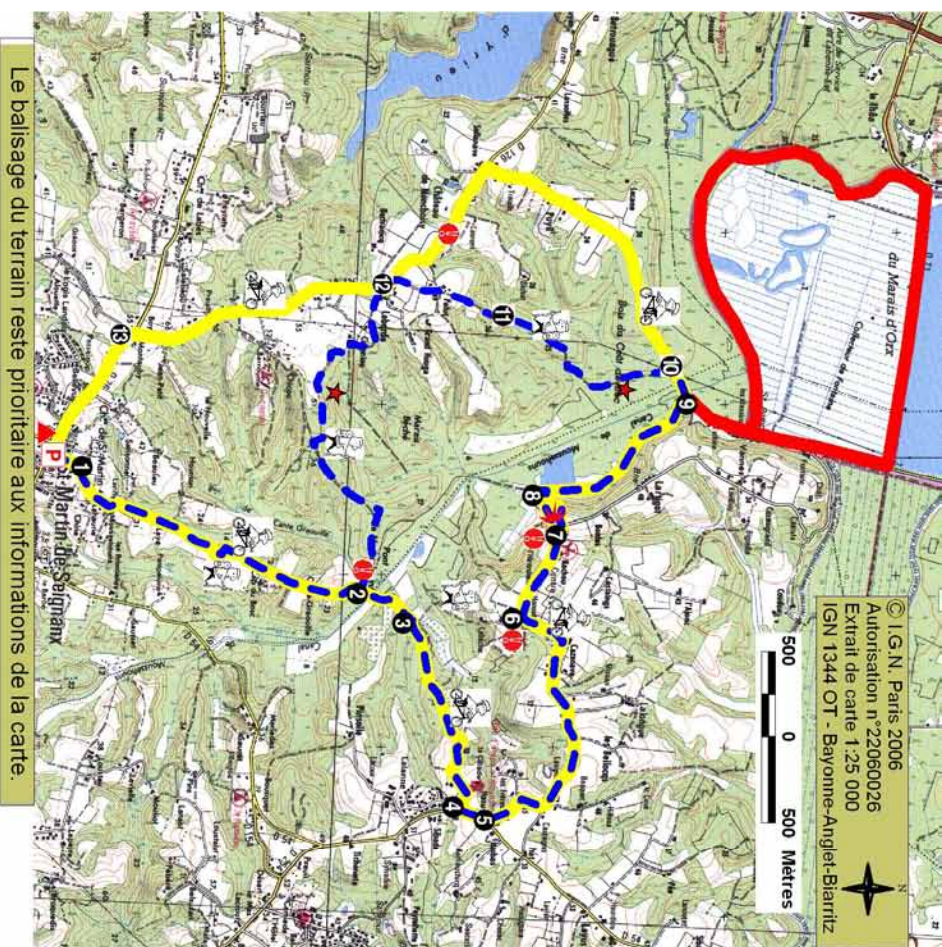
**6** Continuer en bordure de la route jusqu'au centre équestre.

**7** Juste après le centre équestre "Rachou", quitter la route pour prendre à gauche un chemin de cailloux. Ce chemin descend vers un petit plan d'eau (tonne de chasse) que l'on peut apercevoir à travers les arbres.

**8** Attention, ce chemin est pentu et rendu glissant par les cailloux.

**9** Le chemin qui descend offre une vue intéressante sur le paysage boisé de la vallée humide de Moussehouns et sur le plan d'eau où l'on peut apercevoir l'Aigrette garzette, le Héron cendré et autres oiseaux d'eau.

**8** Au bas du chemin, prendre à droite pour longer le plan d'eau. Ce chemin longe le canal de Moussehouns situé au cœur d'une forêt marécageuse d'Aulne glutineux.



Balisages	Distances	
boucle du Marais sans balisage	6 km	1 h 30
	12 km	3 h 00
	13 km	1 h 15

Carte n°7 du CG40 "Seignanx Maremne Côte-Sud" Conseil Général des Landes

## Place 3 Eugénies à l'Eglise de St Martin de Seignanx

Intérêt patrimonial architectural



Belvédère, point de vue



Intérêt patrimonial naturel



Attention, tronçon de route étroite et dangereuse

